



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 15 février 2019	Nombre de délégués :	
N° 2019-008	En exercice :	27
Convocation du : 11 février 2019	Présents ou représentés :	22
Affichage du : 16 février 2019	Absents :	1

Objet de la délibération : Convention CUCM Travaux lac de la Sorme

L'an deux mille dix-neuf et le quinze du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Coluche, à l'Espace de Vie et d'Animation de Blanzy, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD	X			
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB		X		M DESCHAMPS
	M Marcel MARTIN			X	
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO	X			
	M Joachim LOPES	X			
	M Joël DUBAND	X			
	M Bernard VILETTE	X			
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE			X	M BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR	X			
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	M PUZENAT
M Marc REPY	X				
M Alain BALLOT			X	M CHECKO	
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA	X			
	M Bruno PICHARD		X		
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS		X		P° à M PERRETTE
	M Yves BAYON		X		
	M Pascal MOREAU		X		M GAUTHIER
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET	X			
M Claude DUCROUX			X		

Secrétaire de séance : M Christophe DESCHAMPS

.../...

Dans le cadre du contrat territorial Bourbince, le Syndicat est maitre d'ouvrage sur les masses d'eau principale. Dans le cas du BV de la Sorme, le syndicat ne peut intervenir que sur la Sorme et non sur ses affluents.

La Communauté urbaine, partenaire du contrat territorial et maitre d'ouvrage dans le volet assainissement et eau potable a également à charge la protection de la ressource en eau potable et notamment le captage du lac de la Sorme, captage prioritaire nationalement.

Par conséquent, la communauté urbaine demande au Syndicat de porter les actions de protection de la ressource du lac de la Sorme sur le champ d'action du Syndicat via une convention financière d'intervention qui prendra en charge l'autofinancement

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour intervenir dans le cadre du programme d'actions protection de la ressource du lac de la Sorme sur les affluents de la Sorme.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la sous-préfecture le : **21 février 2019**

Publication le : **21 février 2019**

A Montceau-les-Mines le : **21 février 2019**

Le Président

